

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1948

8 août 2008

SOMMAIRE

Advanced Technology Audio Organisation	KG Holding S.A.	93463
..... 93498	Large Investments S.à r.l.	93458
Asset Backed-C S.A.	Lethima S.A.	93472
..... 93466	Loyalty Partner Holdings S.A.	93488
Bluetouch Investments (Luxembourg)	Marple Holding S.A. SPF	93463
Number 3 S.à r.l. 93459	Master Finance Holdings
..... 93498 93459	Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.
Christoph Burmester Luxemburg S.à r.l. 93500 93468
..... 93499	Nascent Group S.A. 93468
CLS Sweden S.à r.l. 93477	Nouvelle Boutique Krier S.à r.l.
..... 93468	Curzon Investments S.A. 93500
..... 93477 93476	Oresys International
Dessy S.à r.l. 93476 93498
..... 93476	E-Connect Sàrl	Redical S.A.
E-Connect Sàrl 93476 93472
..... 93476	Escalux S.à r.l.	Snera Lux S.à r.l.
..... 93472 93472 93497
European Hotel S.A. 93463	Springer Science + Business Media S.A.
..... 93463	Gabbana S.à r.l. 93498
..... 93472 93472	Stips Luxembourg S.A.
Happy Greens S.A. 93476 93499
..... 93476	HG Financing S.A.	TIAA Lux 6
..... 93499 93499 93471
Hutchison Ports Investments S.à r.l. 93487	Tri-Noble Equities Trust S.A.
..... 93487	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. 93468
..... 93458 93458	Unleveraged European ABS S.A.
Investment Lux Partners 93459 93466
..... 93459	IRACO, Comptoir d'Importations, Repré- sentations et Agences	Wicos S.A.
..... 93462 93462 93458
		WIScan Invest
	 93459
		WP IV Investments S.à r.l.
	 93495
		WP V Investments S.à r.l.
	 93493
		Yum! Luxembourg Investments S.à r.l.
	 93462

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 9 juillet 2008 entre Donon Holdings Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi, 16 Eagle House, 10th floor Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 222527 avec le (D.R.C.O.R.) of the Republic of Cyprus et Brading Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 138.292 avec le Registre de Commerce et des Sociétés, les 125 parts sociales sont transférées comme suit:

- Brading Holding S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 138.292 avec le Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg à partir de ce jour, est l'associé unique de la société et détient 125 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Large Investments S.à r.l.

Pamela Valasuo

Gérant

Référence de publication: 2008094399/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.641.365.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 10 juillet 2007 de la société International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

1. Démission du Gérant B suivant:

Monsieur William Robert Brennan, né le 12 février 1964 à New York, Etats-Unis d'Amérique demeurant à Chaussée de la Hulpe, 166, Bruxelles 1170, Belgique en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2008094398/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Wicos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.866.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094635/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06686. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Investment Lux Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.363.

—
Extrait des décisions prises

lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juillet 2008

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Investment Lux Partners
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008094470/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Master Finance Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.898.

—
Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094611/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08444. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

WIScan Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 140.226.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Michael Thiel, Jurist, wohnhaft in D-36266 Heringen (Werra)

hier vertreten durch Herrn Patrick Römer, Privatbeamter, mit Berufsadresse in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 26. Juni 2008.

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

welcher Komparsent den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "WIScan Invest " wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung in jeder möglichen Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jederzeit jede Hilfeleistung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle Maßnahmen vornehmen, um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingeschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Dienstag des Monats Juni um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Komparent, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt dreihundert zehn (310) Aktien, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend fünfhundert Euro.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Alsdann hat der vorgenannte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxemburg, 6, Place de Nancy.
- 2.- Zum alleinigen Verwalter wird ernannt:

Herr Michael Thiel, vorbenannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann

3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PKF ABAX AUDIT, mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, Place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 27.761., wird zum Kommissar ernannt.

4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2010.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. RÖMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2008, Relation: LAC/2008/28201. — Reçu € 155.- (cent cinquante cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juli 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093406/206/145.

(080107647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.606.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 10 juin 2008 de la société YUM! Luxembourg Investments S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 10 juin 2008:

Madame Francesca Tiritiello, née le 23 octobre 1972 à Pisa, Italie, demeurant à 8-10, rue de la Confédération, CH-1204 Genève, Suisse, en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 10 juin 2008:

Monsieur Jonathon Alexander Gausepohl, né le 16 novembre 1975 à Kentucky, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, KY 40213, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! Luxembourg Investments S.à r.l.

Pamela Valasuo

Gérant A

Référence de publication: 2008094401/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

IRACO, Comptoir d'Importations, Représentations et Agences, Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 6.026.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.08.

IRACO s.a.

B.P. 463, L-2014 Luxembourg, rue de la Cimenterie

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008094679/3695/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10149. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Marple Holding S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour Marple Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094630/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03500. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

KG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour KG Holding SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094631/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07787. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

European Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of June,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of European Hotel S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 929, page 44574 of 15 April 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-137192. The articles have not yet been amended.

The meeting is declared open at 3.00 p.m. with Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer M^e Nicolas GAUZES, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1 To change the current financial year of the Company.
- 2 To change the first annual meeting of shareholders.
- 3 To amend article 20 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the first annual meeting of shareholders.
- 4 To amend article 28 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.
- 5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the current financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2009.

Second resolution

The general meeting resolved to change the first annual meeting of the shareholders so that it shall forthwith be held on the first Thursday of September 2009 at 12.00.

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company to change the date of the first annual meeting of shareholders which article 20 shall from now on read as follows:

" **Art. 20.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Wednesday of December at 12.00 save for the first annual general meeting of the shareholder which shall be held on the first Thursday of September 2009 at 12.00."

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend article 28 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 28.** The Company's accounting year begins on the first day of July in each year and ends on the last day of June in the following year provided that the first accounting year begins on the date of formation and will end on the last day of June 2009."

There being no further business, the meeting is terminated at 3.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société European Hotel S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 929, page 44574 du 15 avril 2008, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-137192. Les statuts n'ayant pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Nicolas GAUZES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1 Changement de l'année sociale en cours de la Société.
- 2 Changement de la première assemblée générale.
- 3 Modification de l'article 20 des statuts de la Société afin de refléter le changement de la première assemblée générale.
- 4 Modification de l'article 28 des statuts de la Société afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.
- 5 Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer l'année sociale en cours de la Société afin que celle-ci commence à la date de constitution et finit le dernier jour de juin 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la première assemblée générale afin que celle-ci se tienne le premier jeudi du mois de septembre 2009 à 12h00.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société afin de changer la première assemblée générale lequel article 20 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de décembre à 12h00 à l'exception de la première assemblée générale annuelle qui se réunit le premier jeudi du mois de septembre 2009 à 12h00."

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 28 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 28.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet de chaque année et finit le dernier jour de juin de l'année suivante à condition que la première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de juin 2009."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille Euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, N. GAUZES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, LAC/2008/27008. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094901/220/132.

(080109545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Unleveraged European ABS S.A., Société Anonyme,
(anc. Asset Backed-C S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Asset Backed-C S.A. (the "Company"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 15th June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 July 2007, n^o 1493, page 71623. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 8 April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 May 2008, n^o 1158 page 55579 (the "Articles of Incorporation").

The meeting was opened at 3.00 p.m. and was presided by Mr Christian Hertz, lawyer, residing professionally at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Laurent Clairot, lawyer, residing professionally at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Yann Le Garrec, lawyer, residing professionally at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bureau having thus been constituted the Chairman declared:

I. The shareholders present or represented by proxy, as well as the number of shares held by each of them, are listed on the attendance list which will remain attached to these minutes.

Proxies from the shareholders represented, initialled *ne varietur*, will remain attached to these minutes.

II. From the attached attendance list it appears that all the shareholders are present or represented by proxy at the meeting (with all the shares being represented as well) which, consequently, is regularly constituted and can validly decide on all items on its agenda. Notice of the meeting having been specifically waived by the shareholders pursuant to article 17 of the Articles of Incorporation.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the Company to "Unleveraged European ABS S.A.";
2. Empowerment of any lawyer from Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to accomplish all necessary formalities to implement the change of name of the Company.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the bureau, the meeting proceeded to its Agenda.

After deliberation, the meeting then, unanimously, adopted the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting RESOLVED to change the name of the Company to "Unleveraged European ABS S.A.".

Second resolution

As a consequence Article 1 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of "Unleveraged European ABS S.A.".

Third resolution

The shareholders' meeting RESOLVED to empower any lawyer from Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to accomplish all necessary formalities to implement the change of name of the Company.

There being no further item on the agenda, the meeting was then closed.

The costs, expenses, remunerations, or charges in any form whatsoever incumbent to the Corporation and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version. In case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire d'Asset Backed-C S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 juillet 2007, n° 1493, page 71623. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 mai 2008, n° 1158, page 55579 (les "Statuts").

L'assemblée s'est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Christian Hertz, avocat, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Monsieur Laurent Clairet, juriste, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Maître Yann Le Garrec, avocat, résidant professionnellement au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare:

I. Les actionnaires présents ou représentés par procuration, ainsi que le nombre respectif de leurs actions, figurent sur la liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur", resteront annexées aux présentes minutes.

II. Au vu de la liste de présence annexée, il apparaît que tous les actionnaires sont présents ou représentés par procuration à l'assemblée (toutes les actions étant également représentées) qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de son agenda. Les actionnaires ont déclaré renoncer à toutes les formalités de convocation, conformément à l'article 17 des Statuts.

III. L'Agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement de la dénomination sociale en "Unleveraged European ABS S.A.";
2. Habilitation de tout avocat de Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires au changement de dénomination sociale.

Ce qui précède ayant été exposé par le Président et porté à la connaissance des membres du bureau, l'assemblée s'est prononcée sur son Agenda.

Après délibération, l'assemblée a ensuite, unanimement, adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires A DECIDE de changer le nom de la Société en "Unleveraged European ABS S.A."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination «Unleveraged European ABS S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires A DECIDE d'habiliter tout avocat de Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires au changement de dénomination sociale.

L'agenda ayant été épuisé, l'assemblée a été close.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimées à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HERTZ, L. CLAIRET, Y. LE GARREC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27106. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094827/242/108.

(080109159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008094812/220/12.

(080108531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Tri-Noble Equities Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094747/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08258. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Nascent Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 1.318.971,25.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 77.159.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Nascent Group S.A., in voluntary liquidation, a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 77.159, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on 27 July 2000 published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C of 10 January 2001, under number 15, page 674. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the prenamed notary on 5 November 2003, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C of 2 December 2003, under number 1278, page 61307.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Ute Bräuer, Maître en Droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Inken Müller, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mme Véronique Schokert, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Discussion of the redemption of the share capital of the Company.

2. Reduction of the Ordinary Shares of the subscribed capital of the Company from its present amount of two hundred thirteen thousand ninety-eight (213,098) Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each to one hundred fifty-five thousand six hundred fourteen (155,614) Ordinary Shares through the cancellation of fifty-seven thousand four hundred eighty-four (57,484) shares held by the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3. Reduction of the Series B Preference Shares of the subscribed capital of the Company from its present amount of two hundred fifty thousand (250,000) Series B Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each to two hundred forty-nine thousand (249,000) Series B Preference Shares through the cancellation of one thousand (1,000) shares held by the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

4. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at one million three hundred eighteen thousand nine hundred seventy-one euro and twenty-five cents (EUR 1,318,971.25) consisting of one hundred fifty-five thousand six hundred fourteen (155,614) Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, six hundred fifty thousand five hundred sixty-three (650,563) Series A Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and two hundred forty-nine thousand (249,000) Series B Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Series B Preference Shares shall rank senior to the Series A Preference Shares and the Ordinary Shares; and the Series A Preference Shares shall rank senior to the Ordinary Shares."

II. That the shareholder are present or represented by proxy, the proxy of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and were fully aware of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Company is owner of its own shares. In the light of the intended finalisation of liquidation of the Company it deems it necessary and in the best corporate interest, to reimburse the Ordinary Shares and the Series B Preference shares held by itself.

Second resolution

The shareholders resolve to reduce the Ordinary Shares of the subscribed capital of the Company from its present amount of two hundred thirteen thousand ninety-eight (213,098) Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each to one hundred fifty-five thousand six hundred fourteen (155,614) Ordinary Shares through the cancellation of fifty-seven thousand four hundred eighty-four (57,484) shares held by the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Third resolution

The shareholders resolve to reduce the Series B Preference Shares of the subscribed capital of the Company from its present amount of two hundred fifty thousand (250,000) Series B Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) to two hundred forty-nine thousand (249,000) Series B Preference Shares through the cancellation of one thousand (1,000) shares held by the Company having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at one million three hundred eighteen thousand nine hundred seventy-one euros and twenty-five cents (EUR 1,318,971.25) consisting of one hundred fifty-five thousand six hundred fourteen (155,614) Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, six hundred fifty thousand five hundred sixty-three (650,563) Series A Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and two hundred forty-nine thousand (249,000) Series B Preference Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Series B Preference Shares shall rank senior to the Series A Preference Shares and the Ordinary Shares; and the Series A Preference Shares shall rank senior to the Ordinary Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present capital reduction, are estimated EUR 1,900.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nascent Group S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 8-10, rue Mafias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.159, constituée par acte notarié du Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 10 janvier 2001 sous le numéro 15, page 674. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire mentionnée ci-dessus, le 5 novembre 2003, publiés dans le Recueil des Sociétés et Associations C, le 2 décembre, sous le numéro 1278, page 61307.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Ute Bräuer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Melle Inken Müller, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Véronique Schokert, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Discussion de la réduction du capital social de la Société.

2. Réduction des Actions Ordinaires du capital souscrit de la Société de son montant actuel de deux cent treize mille quatre-vingt-huit (213.098) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) à cent cinquante-cinq mille six cent quatorze (155.614) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par annulation de cinquante-sept quatre cent quatre-vingt-quatre (57.484) Actions Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3. Réduction des Actions Préférentielles Série B du capital souscrit de la Société de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000) Actions Préférentielles Série B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) à deux cent quarante-neuf mille (249.000) Actions Préférentielles Série B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par annulation de mille (1.000) Actions Préférentielles Série B de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million trois cent dix-huit mille neuf cent soixante-onze euro et vingt-cinq cents (EUR 1.318.971,25) représenté par cent cinquante-cinq mille six cent quatorze (155.614) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, six cent cinquante mille cinq cent soixante-trois (650.563) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de deux cent quarante-neuf mille (249.000) Actions Préférentielles de Série B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présent, les mandataires des actionnaires représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est le porteur de ses propres actions. Compte tenu de la finalisation de la liquidation de la Société il paraît opportun et dans l'intérêt de la Société de rembourser les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles de Série B détenues par la Société elle-même.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de réduire le capital souscrit de la Société de son montant actuel de deux cent treize mille quatre-vingt-huit (213.098) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) à cent cinquante-cinq mille six cent quatorze (155.614) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par annulation de cinquante-sept quatre cent quatre-vingt-quatre (57.484) Actions Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de réduire les Actions Préférentielles Série B du capital souscrit de la Société de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000) Actions Préférentielles Série B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) à deux cent quarante-neuf mille (249.000) Actions Préférentielles Série B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par annulation de mille (1.000) Actions Préférentielles Série B de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million trois cent dix-huit mille neuf cent soixante-onze euro et vingt-cinq cents (EUR 1.318.971,25) représenté par cent cinquante-cinq mille six cent quatorze (155.614) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, six cent cinquante mille cinq cent soixante-trois (650.563) Actions Préférentielles de Série A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de deux cent quarante-neuf mille (249.000) Actions Préférentielles de Série B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. SCHOKERT, U. BRÄUER, I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27526. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094830/242/174.

(080109372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

TIAA Lux 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.999.

Par résolution signée en date du 18 juin 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandats des gérants suivants, avec effet au 28 mars 2007 et pour une durée indéterminée:

- James P. Garofalo avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis.
- Iqbal Kapadwala avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis.
- Mark J. Wood avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis.
- Laura Mc Grath avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094732/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Escalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 68.158.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094742/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08263. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone industrielle et commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094741/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08268. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Lethima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 63, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.720.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094740/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08271. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Redical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.320.

STATUTS

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société "ROSDEN INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45592-98;

ici représentée par Monsieur Jurgen DE DOBBELEER, consultant, demeurant à B-9400 Ninove (Belgique), 65, Kouterbaan.

2.- La société "WILDBIRD INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45592-97;

ici représentée par Monsieur Jurgen DE DOBBELEER, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "REDICAL S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet:

la livraison de services et de conseils au Grand-Duché de Luxembourg, comme à l'étranger, en nom propre, ou au nom de tiers, pour son propre compte, ou pour le compte de tiers, directement ou par l'entreprise de filiales et ceci dans le cadre de l'installation ou l'application de logiciels ou de solutions informatiques, entre autre via le développement et la commercialisation de logiciels et de solutions informatiques, ainsi que les services de gestions en informatique et conseils en gestion, ainsi que la livraison de connaissance spécifique en ce secteur;

intermédiaire dans le domaine des services et ou des biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, direction, surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou E-mail.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1.- ROSDEN INC	31 actions
2.- WILDBIRD INC	31 actions
TOTAL:	62 actions

Toutes les actions ont été libérées pour 50% (cinquante pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

a) Monsieur Jurgen DE DOBBELEER, consultant, né à Asse (Belgique) le 6 novembre 1976, demeurant à B-9400 Ninove (Belgique), 65, Kouterbaan.

b) La société "ROSDEN INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45592-98;

c) La société "WILDBIRD INC", ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 45592-97.

Monsieur Jurgen DE DOBBELEER, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société "DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. DE DOBBELEER J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29521. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008094933/211/180.

(080109325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

E-Connect Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.658.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tom TURPING

Gérant

Référence de publication: 2008094745/1716/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09684. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Dessy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 311, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.825.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008094743/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08260. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

E-Connect Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.658.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges KRAFT

Gérant

Référence de publication: 2008094746/1716/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09698. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Happy Greens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 36.615.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bourglinster, le 24 juillet 2008.
Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008094722/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05196. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Curzon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.300.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Hanover Investments (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Grand-Duchy of Luxembourg, here duly represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, executed on 15 July 2008.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Curzon Investments S.A."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any other commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire any securities and rights through participations, contributions, underwriting firm purchases or options, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company which belong to the same group of companies than the Company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may invest directly or indirectly in a portfolio of all asset classes worldwide, including, but not limited to, real estate, infrastructures, public listed companies, debt securities and private equity investments.

The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles according to article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended which provides that the extraordinary general meeting of shareholders shall validly deliberate only if at least half of the capital is represented and if this condition is not fulfilled, a second extraordinary general meeting of shareholders will be convened and shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by at least two-thirds of the votes cast.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Share

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of Euro 10 (ten Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 7,500,000 (seven million five hundred thousand Euro), represented by 750,000 (seven hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The board of directors is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital as long as the issued share capital resulting from such increases remains equal or inferior to the threshold of EUR 7,500,000 (seven million five hundred thousand Euro)

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium into the share capital, in each case at an issue price determined by the board of directors from time to time.

The board of directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article seven of the articles of association shall be amended accordingly and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

If several classes of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the general shareholder meeting may restrict the preemption right to the holder of such class only or grant the preemptive right to the holders of shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

Within the limits of the authorized share capital the board of directors may decide to withdraw or limit the preemption rights of the shareholders.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the law.

Management

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director

under the conditions stated in the Law. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors composed of one or several class A director(s) and one or several class B director(s). The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed and designated as class A director or class B director, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company will be bound by the joint signature of one class A director and one class B director. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of one class A director and one class B director, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto including at least one class A director. The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by one class A director and one class B director. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one class A director and one class B director.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Monday of June at 1 pm. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

Art. 17. Each year, with effect as of 31 December, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) toward the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the Law of the 19 December 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2008.

Payment - Contributions

3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed by Hanover Investments (Luxembourg) S.A., named above and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at 4 and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at 1.

2) Are appointed as:

- *Class A director:*

* Mohamed Ali Ahmed Hamad Al Dhaheri, residing at Al Bateen, Villa 18, Abu Dhabi, United Arab Emirates.

- *Class B directors:*

* Franciscus Welman, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Marcus Dijkerman, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

* Wim Rits, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one class A director and one class B director.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders that will be held on June 2009.

3) Ernst & Young, having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes).

In accordance with article 19 of the Articles, the statutory auditor will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders that will be held on June 2009.

4) The Company shall have its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hanover Investments (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée, exécutée le 15 juillet 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera "Curzon Investments S.A."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous brevets et licences, de les gérer et de les développer; accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, des prêts, avances ou garanties, prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société incluant les sommes recueillies par emprunts et / ou émissions ou garanties. La Société pourra aussi accorder des garanties au profit de tiers pour garantir leurs obligations ou les obligations de filiales ou de toute autre société. La Société pourra, de plus, promettre, transférer, charger ou autrement créer des garanties sur certains de ces actifs, et accomplir toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société pourra investir directement ou indirectement dans un portefeuille de tous actifs et de quelque pays que se soit, incluant, sans s'y limiter, les biens immobiliers, d'équipement, les sociétés de droit public, des garanties et des investissements en private equity.

La Société peut emprunter et lever des fonds pour les activités ci-dessus listées, incluant, mais ne s'y limitant pas, l'émission d'engagements, de reconnaissances de dette et de tout autre instrument de créance ou de garantie.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts selon l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, qui prévoit que l'assemblée générale extraordinaire des associés devra délibérer seulement si au moins la moitié du capital social est représenté et si cette condition n'est pas remplie, une seconde assemblée générale extraordinaire des associés sera convenues qui pourra valablement délibérer au prorata du capital représenté. A chacune des assemblées, les résolutions doivent être approuvées par au moins les deux tiers des votes exprimés.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à 7.500.000 EUR (sept millions cinq cent mille Euros), représenté par 750.000 (sept cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 (cinq) années après la publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de 7.500.000 EUR (sept millions cinq cent mille Euros).

Il peut être souscrit à ces augmentations du capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation du capital social par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article sept des statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que les actions appartiennent à la même classe, l'assemblée générale des actionnaires pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des actions de cette classe uniquement ou attribuer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe pour laquelle les actions ont été émises.

Le conseil de gérance pourra dans les limites du capital autorisé décider de supprimer ou de réduire le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote égal lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droits de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constitueront un conseil d'administration composé par un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) administrateur de classe A ou administrateur de classe B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) ad nutum à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peuvent être délégués à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée (selon le cas).

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou valablement représentés et comprenant au moins un administrateur de classe A. Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier lundi de juin à treize heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié une autre personne qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la Société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Le prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique (selon le cas), peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

Libération - Apports

- 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par Hanover Investments (Luxembourg) S.A., nommée ci-dessus, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000.- (deux mille euros).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui du commissaire à un.

2) Sont nommés comme:

- *Administrateurs de classe A:*

* Mohamed Ali Ahmed Hamad Al Dhaheri, demeurant à Al Bateem, Villa 18, Abu Dhabi, Emirats Arabes unis;

- *Administrateurs de classe B:*

* Franciscus Welman, avec adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Marcus Dijkerman, avec adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Wim Rits, avec adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en juin 2009.

3) Ernst & Young, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire au compte est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2009.

4) Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, LAC 2008/29668. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094974/242/573.

(080109018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Hutchison Ports Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.743.

Par résolutions signées en date du 17 juin 2008, les associés ont décidé d'effectuer une classification des gérants de la manière suivante:

- Susan Chow, avec adresse au 9A, Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong-Kong, devient gérant A.

- Richard Wai Chi Chan, avec adresse au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg, devient gérant A.

- Christian Nicolas Roger Salbaing, avec adresse au 8, Hester Road, Battersea, Albion Riverside, SW 114 AW Londres, Royaume-Uni, devient gérant A.

- James Steed Tsien, avec adresse au 533, Sai Sha Road, Sai Kung, New Territories, Hong Kong, devient gérant B.

- Eddie Ewe Guan Teh, avec adresse 31, Linden Drive, 288704 Singapour, devient gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094733/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand eight, on the tenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), pursuant to resolutions of the Boards of Directors dated 21 November 2007 and 20 February 2008.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 September 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial"), under number n^o 39 dated 6 January 2006 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 November 2007, published in the *Memorial*, under number n^o 292 dated 5 February 2008.

2. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 2,013,600.- (two million thirteen thousand six hundred Euro) represented by 1,001,800 (one million one thousand eight hundred) ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and 5,000 (five thousand) preferred ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

3. Pursuant to article 6 of the Articles

"6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 147,028.- (one hundred and forty-seven thousand twenty-eight Euro)."

"6.3 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.3, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

6.3.1. The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated 13 June 2007, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

6.3.2. The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to this Article 6.3;"

"6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 29,128 (twenty-nine thousand one hundred and twenty-eight) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euros) each for a total amount of EUR 58,256.- (fifty-eight thousand two hundred and fifty-six Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the "Managers' Vehicle"). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares."

4. By resolutions taken on 21 November 2007, (the "Board Resolutions 1") the Board of Directors decided (a) to amend the resolutions of the Board of Directors taken on December 1st, 2006 notably concerning the amount of the share premium to be attached to the shares authorized to be issued and (b) to increase the share capital of the Company in the framework of the authorised capital clause of article 6.3.4 of the Articles, by an amount of up to EUR 121,856.- (one hundred and twenty one thousand eight hundred and fifty-six Euro), pursuant to article 6.3.4 of the Articles, (i) by creating and issuing up to 30,000 (thirty thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 3.- (three Euro) per new ordinary share, (ii) by creating and issuing up to 7,000 (seven thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share and (iii) by creating and issuing up to 6,000 (six thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 5.30.- (five Euro and thirty cents) per new ordinary share.

5. Further to the power of attorney granted by the Board of Directors in the 3rd resolution of the Board Resolutions 1, a rectification deed and the increase of the share capital has been enacted by a Luxembourg public notary on 23 November 2007 who recorded (l) the amendment of the acknowledgement deed dated 6 July 2007 and precised that the

contribution for a total amount of EUR 82,000.- (eighty-two thousand Euro), corresponds to the creation, issue and liberation of (i) 15,800 (fifteen thousand eight hundred) new ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and the payment of a share premium of EUR 3 (three Euro) per new ordinary share and (ii) 500 (five hundred) new ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and the payment of a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share, (II) the contribution for a total amount of EUR 84,000.- (eighty-four thousand Euro), corresponding to the creation, issue and liberation of (i) 9,000 (nine thousand) new ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and the payment of a share premium of EUR 3.- (three Euro) per new ordinary share and (ii) 6,500 (six thousand five hundred) new ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and the payment of a share premium of EUR 4.- (four Euro) per new ordinary share, (III) the subsequent share capital increase of the Company's share capital and (IV) the subsequent amendments of article 5 and 6 of the Articles (the "Acknowledgement Deed")

6. After the enactment of to the Acknowledgement Deed, the authorisation given in the Board Resolutions 1, remains valid for the issuance of 5,200 (five thousand two hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- plus a share premium of EUR 3.- per ordinary shares and the issuance of 6,000 (six thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- plus a share premium of EUR 5.30.- per ordinary shares.

7. The following contributions were received:

- 29 November 2007 a contribution of a total amount of EUR 43,800.- (forty-three thousand eight hundred Euro) corresponding to the issue of 6,000 (six thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 5.30.- (five Euro thirty cents) per share;

- on 10 January 2008 a contribution of a total amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) corresponding to the issue of 3,000 (three thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 3.- (three Euro) per share;

8. By resolutions taken on 20 February 2008, (the "Board Resolutions 2") the Board of Directors resolved (i) to amend the Board Resolutions 1 and decided that part of the 5,200 shares authorised to be issued with a par value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 3.- (three Euro) per ordinary share, (precisely 2,200 shares) should be authorised to be issued with a par value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 5.30.- (five Euro and thirty cents) per ordinary share; and (ii) to further increase the share capital of the Company within the framework of the authorized capital clause of article 6.3.4 of the Articles, with an amount of up to EUR 9,800.- (nine thousand eight hundred Euro), by creating and issuing up to 4,900 (four thousand nine hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 5.30.- (five Euro and thirty cents) per new ordinary share, subject to receiving the necessary subscription funds into a bank account of the Company.

9. The following contributions were received:

- on 21 February 2008 a contribution of a total amount of EUR 7,300.- (seven thousand three hundred Euro) corresponding to the issue of 1,000 (one thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 5.30.- (five Euro thirty cents) per share; and

- on 25 February 2008 a contribution of a total amount of EUR 43,800.- (forty-three thousand eight hundred Euro) corresponding to the issue of 6,000 (six thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 5.30.- (five Euro thirty cents) per share.

10. Consequently, and in accordance with the Board Resolutions 1 and with the Board Resolutions 2, the share capital of the Company is increased, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 2,013,600.- (two million thirteen thousand six hundred Euro) to EUR 2,045,600.- (two million forty-five thousand six hundred Euro) by creating and issuing 3,000 (three thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 3.- (three Euro) per share and 13,000 (thirteen thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) and a share premium of EUR 5.30.- (five Euro thirty cents) per share.

11. All the 16,000 (seize thousand) new ordinary shares were fully subscribed by LP Management Beteiligung GmbH & Co KG, a company having its registered office at Theresienhohe 12, 80339 Munich, Germany (the "Managers' Vehicle") together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of EUR 109,900.- (one hundred and nine thousand nine hundred Euro) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.1. of the Articles is amended and now reads as follows:

"5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,045,600.- (two million forty-five thousand six hundred Euro) divided into:

5.1.1. 1,017,800 (one million seventeen thousand eight hundred) Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and

5.1.2. 5,000 (five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

13. Furthermore, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, article 6.1. of the Articles and article 6.3.4 of the Articles should be amended and read as follows:

"6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 115,028.- (one hundred and fifteen thousand twenty-eight Euro)."

"6.3.4 In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 13,128 (thirteen thousand one hundred and twenty-eight) new Ordinary Shares of EUR 2 (two Euros) each for a total amount of EUR 26,256.- (twenty-six thousand two hundred and fifty-six Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the "Managers' Vehicle"). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares."

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,700.- (two thousand seven hundred euro).

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Mme Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par les Conseils d'Administration du 21 novembre 2007 et du 20 février 2008.

Un extrait des résolutions du Conseil d'Administration accordant un tel pouvoir de représentation restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 septembre 2005, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 daté du 6 janvier 2006 (le "Mémorial"), et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.640. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire soussigné du 23 novembre 2007, publié au Mémorial numéro 292 du 5 février 2008.

2. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 2.013.600.- (deux millions treize mille six cents euros), représenté par 1.001.800 (un million mille huit cents) actions ordinaires et 5.000 (cinq mille) actions ordinaires préférentielles. Chaque action a une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune.

3. Conformément à l'article 6 des Statuts:

"6.1 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 147.028.- (cent quarante-sept mille vingt huit) euros."

"6.3 Dans les limites du capital social autorisé prévu à l'article 6.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans une prime d'émission, conformément aux termes et conditions prévus ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, étant entendu que:

6.3.1. L'autorisation prendra fin cinq ans après la date de publication des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires en date du 13 juin 2007, cependant à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

6.3.2. Le Conseil d'Administration peut annuler le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires créées conformément à l'Article 6.3;"

"6.3.4 De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 29.128 (vingt-neuf mille cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2.- (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 58.256.- (cinquante-huit mille deux cent cinquante-six euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le "Véhicule des Gérants"). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires."

4. Par résolutions prises le 21 novembre 2007 (les "Résolutions du Conseil 1"), le Conseil d'Administration a décidé (a) de modifier les résolutions du Conseil d'Administration prises le 1^{er} décembre 2006 concernant notamment le montant de la prime d'émission à attacher aux actions autorisées à être émises et (b) d'augmenter le capital social de la Société dans le cadre de la clause de capital autorisé de l'article 6.3.4 des Statuts, d'un montant de EUR 121.856.- (cent vingt et un mille huit cent cinquante-six euros), (i) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de EUR 2.- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 3.- (trois euros) par nouvelle action ordinaire, (ii) par la création et l'émission de 7.000 (sept mille) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de EUR 2.- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 4.- (quatre euros) par nouvelle action ordinaire, et (iii) par la création et l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de EUR 2.- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire.

5. Suite au pouvoir de représentation donné par le Conseil d'Administration dans la 3^{ème} résolution des Résolutions du Conseil 1, un acte rectificatif et l'augmentation du capital social a été actée par le notaire soussigné le 23 novembre 2007 qui a enregistré: (I) la modification du constat d'augmentation du 6 juillet 2007 et a précisé que l'apport de EUR 82.000.- (quatre-vingt deux mille euros), correspond à la création, à l'émission et la libération de (i) 15.800 (quinze mille huit cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 3.- (trois euros) par nouvelle action ordinaire et de (ii) 500 (cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 4.- (quatre euros) par nouvelle action ordinaire, (II) l'apport d'un montant de EUR 84.000.- (quatre-vingt quatre mille euros), correspond à la création, à l'émission et la libération de (i) 9.000 (neuf mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 3.- (trois euros) par nouvelle action ordinaire et de (ii) 6.500 (six mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 4.- (quatre euros) par nouvelle action ordinaire, (III) l'augmentation subséquente du capital social de la Société et (IV) la modifications subséquente des articles 5 et 6 des Statuts (le "Constat d'Augmentation").

6. Suite au Constat d'Augmentation, l'autorisation donnée dans les Résolutions du Conseil 1, correspond à l'émission de 5.200 (cinq mille deux cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 3.- (trois euros) par nouvelle action ordinaire et l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire.

7. Les contributions suivantes ont été reçues:

- le 29 novembre 2007 une contribution d'un montant de EUR 43.800.- (quarante-trois mille huit cents euros) correspondant à l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de EUR 2.- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes) par action;

- le 10 janvier 2008 une contribution d'un montant de EUR 15.000.- (quinze mille euros) correspondant à l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de EUR 2.- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 3.- (trois euros) par action;

8. Par résolutions prises le 20 février 2008 (les "Résolutions du Conseil 2"), le Conseil d'Administration de la Société a décidé (i) de modifier les Résolutions du Conseil 1 et a décidé qu'une partie des 5.200 (cinq mille deux cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 3.- (trois euros) par nouvelle action ordinaire (notamment 2.200 (deux milles deux cents) parts sociales) devraient être autorisées à être émises avec une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune et avec une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire et (ii) d'augmenter à nouveau le capital social de la Société dans le cadre de la clause de capital autorisé de l'article 6.3.4 des Statuts, d'un montant de EUR 9.800.- (neuf mille huit cents euros), par la création et à l'émission de 4.900 (quatre mille neuf cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes) par nouvelle action ordinaire, sous réserve de la réception des fonds nécessaires sur un compte bancaire de la Société.

9. Les contributions suivantes ont été reçues:

- le 21 février 2008 une contribution d'un montant de EUR 7.300.- (sept mille trois cents euros) correspondant à l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de EUR 2.- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes) par action; et

- le 25 février 2008 une contribution d'un montant de EUR 43.800.- (quarante-trois mille huit cents euros) correspondant à l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur de EUR 2.- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes) par action.

10. En conséquence, et conformément aux Résolutions du Conseil 1 et aux Résolutions du Conseil 2, le capital social de la Société est augmenté, dans le cadre du capital social autorisé tel que prévu à l'article 6 des Statuts de la Société, d'un montant de EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.013.600.- (deux millions treize mille six cents euros) à EUR 2.045.600.- (deux millions quarante-cinq mille six cents euros), par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 3.- (trois euros) par nouvelle action ordinaire et 13.000 (treize mille) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 5,30.- (cinq euros et trente centimes).

11. Toutes les 16.000 (seize mille) nouvelles actions ordinaires ont été intégralement souscrites par LP Management Beteiligung GmbH & Co KG, une société ayant son siège social au Theresienhohe 12, 80339 Munich, Allemagne (le "Véhicule des Gérants"), et la prime d'émission payée, les deux étant payés intégralement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 109.900.- (cent neuf mille neuf cents euros) est à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

12. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société par voie de la clause de capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts devra être modifié, et aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 2.045.600.- (deux millions quarante-cinq mille six cents euros) représenté par:

5.1.1 1.017.800 (un million dix-sept mille huit cents) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune, et

5.1.2 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune.

13. De plus, en conséquence de la susdite augmentation de capital social de la Société par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts et l'article 6.3.4 des Statuts devront être modifiés et auront la teneur suivante:

"6.1 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 115.028.- (cent quinze mille vingt-huit) euros."

"6.3.4 De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 13.128 (treize mille cent vingt-huit) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2.- (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 26.256.- (vingt-six mille deux cent cinquante six euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le "Véhicule des Gérants"). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires."

Version qui prévaut

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à la somme de EUR 2.700.- (deux mille sept cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008. LAC/2008/28753. - Reçu à 0,5%: cinq cent quarante-neuf euros cinquante cents (549,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094886/242/281.

(080109449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

WP V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.065.300,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.918.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of June at 11.30 a.m. CET.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WP X International Holdings LLC, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

being the sole shareholder of WP V Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 136.918, (the "Company"),

duly represented by M^e Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to one million sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 1,065,300) represented by one million sixty-five thousand three hundred (1,065,300) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be paid by a contribution in cash of nine hundred sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 965,300) by the issue of nine hundred sixty-five thousand three hundred (965,300) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 1,065,300) represented by one million sixty-five thousand three hundred (1,065,300) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to one million sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 1,065,300) represented by one million sixty-five thousand three hundred (1,065,300) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be paid by a contribution in cash of nine hundred sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 965,300) by the issue of nine hundred sixty-five thousand three hundred (965,300) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

All the nine hundred sixty-five thousand three hundred (965,300) new shares have been subscribed by the sole shareholder WP X international Holdings LLC, represented as aforementioned, and fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of nine hundred sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 965,300) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) paragraph one (1) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million sixty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 1,065,300) represented by one million sixty-five thousand three hundred (1,065,300) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimation of costs

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 965,300.- is valued at EUR 619,895.40

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 6,500.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin à 11.30 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WP X International Holdings LLC, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique,

étant le seul associé de WP V Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.918, (la «Société»),

dûment représenté par M^e Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à un million soixante-cinq mille trois cent dollars des Etats-Unis (USD 1.065.300) représenté un million soixante-cinq mille trois cent (1.065.300) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, devant être payé par un apport en numéraire de neuf cent soixante-cinq mille trois cent dollars des Etats-Unis (USD 965.300) par l'émission de neuf cent soixante-cinq mille trois cent (965.300) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million soixante-cinq mille trois cent dollars des Etats-Unis (USD 1.065.300) représenté un million soixante-cinq mille trois cent (1.065.300) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune à un million soixante-cinq mille trois cents dollars des Etats-Unis (USD 1.065.300) représenté un million soixante-cinq mille trois cents (1.065.300) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de neuf cent soixante-cinq mille trois cents dollars des Etats-Unis (USD 965.300) par l'émission de neuf cent soixante-cinq mille trois cent (965.300) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1).

Toutes les neuf cent soixante-cinq mille trois cents (965.300) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, WP X International Holdings LLC, mentionné ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de neuf cent soixante-cinq mille trois cents dollars des Etats-Unis (USD 965.300) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million soixante-cinq mille trois cents dollars des Etats-Unis (USD 1.065.300) représenté par un million soixante-cinq mille trois cents (1.065.300) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 965.300,- est évalué à EUR 619.895,40.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 6.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27524. - Reçu trois mille cent euros vingt-sept cents (3.100,27 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094831/242/125.

(080109364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.744.038,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of June at 11.45 a.m. CET.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WP V Investments S.à r.l., with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 136.918, (the "Company"),

being the sole shareholder of WP IV Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 119.278, (the "Company"),

duly represented by M^e Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of eighty-one thousand United States Dollars (USD 81,000) represented by eighty-one thousand (81,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,744,038) represented by two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight (2,744,038) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be paid by a contribution in cash of two million six hundred sixty-three thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,663,038) by the issue of two million six hundred sixty-three thousand thirty-eight (2,663,038) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,744,038) represented by two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight (2,744,038) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of eighty-one thousand United States Dollars (USD 81,000) represented by eighty-one thousand (81,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, up to two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,744,038) represented by two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight (2,744,038) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be paid by a contribution in cash of two million six hundred sixty-three thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,663,038) by the issue of two million six hundred sixty-three thousand thirty-eight (2,663,038) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

All the two million six hundred sixty-three thousand thirty-eight (2,663,038) new shares have been subscribed by the sole shareholder WP V Investments S.à r.l., represented as aforementioned, and fully paid up by the prenamed subscriber by a contribution in cash so that the amount of two million six hundred sixty-three thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,663,038) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) paragraph one (1) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,744,038) represented by two million seven hundred forty-four thousand thirty-eight (2,744,038) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimation of costs

For the purpose of the registration authorities the amount of USD 2,663,083.- is valued at EUR 1,711,190.92.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 12,500.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin à 11.45 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

WP V Investments S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.918

étant le seul associé de WP IV Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.278, (la «Société»),

dûment représentée par M^e Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-et un mille dollars des Etats-Unis (USD 81.000) représenté par quatre-vingt-et-un mille (81.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit dollars des Etats-Unis (USD 2.744.038) représenté par deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit (2.744.038) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, devant être payé par un apport en numéraire de deux millions six cent soixante-trois mille trente-huit dollars des Etats-Unis (USD 2.663.038) par l'émission de deux millions six cent soixante-trois mille trente-huit (2.663.038) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1^{er}) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux million sept cent quarante-quatre mille trente-huit dollars des Etats-Unis (USD 2.744.038) représenté par deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit (2.744.038) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-et un mille dollars des Etats-Unis (USD 81.000) représenté par quatre-vingt-et-un mille (81.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, à deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit dollars des Etats-Unis (USD 2.744.038) représenté par deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit (2.744.038) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, devant être payé par un

apport en numéraire de deux millions six cent soixante-trois mille trente-huit dollars des Etats-Unis (USD 2.663.038) par l'émission de deux millions six cent soixante-trois mille trente-huit (2.663.038) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1).

Toutes les deux millions six cent soixante-trois mille trente-huit (2.663.038) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, WVP V Investments S.à r.l., mentionné ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux millions six cent soixante-trois mille trente-huit dollars des Etats-Unis (USD 2.663.038) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1^{er}) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit dollars des Etats-Unis (USD 2.744.038) représenté par deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit (2.744.038) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 2.663.038,- est évalué à EUR 1.711.190,92.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 12.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27523. - Reçu huit mille cinq cent cinquante-deux euros quatre-vingt-douze cents (8552,92 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094832/242/127.

(080109357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Snera Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.361.

Par résolutions signées en date du 13 juin 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une durée venant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094734/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

La nouvelle adresse de l'Administrateur Management, Caf Van Kempen, est au 67, Jacob Obrechtstraat, 1071 KJ Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094729/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.548.

Par résolutions signées en date du 24 juin 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet au 1^{er} mai 2008.

- nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Référence de publication: 2008094728/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08474. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

ATAO S.A., Advanced Technology Audio Organisation, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.763.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008094704/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04512. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Oresys International, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.852.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.
Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008094715/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09326. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Stips Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 111.154.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juillet 2008.
Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008094714/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09333. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Christoph Burmester Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 53.676.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008094713/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06130. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

HG Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 118.502.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bourglinster, le 24 juillet 2008.
Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008094717/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09323. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Nouvelle Boutique Krier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 50, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 124.186.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 juillet 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008094716/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09330. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.314.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth of July

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l. with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B number 135.522,

here represented by Mr Fabrice Rota, private employee in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1.250.000) shares of one Cent (EUR 0,01) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
Manacor (Luxembourg) S.A. with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 9.098.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l. ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B numéro 135.522, ici représentée par Fabrice Rota, employé privé à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Manacor (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, RC.S. Luxembourg B 9.098.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. ROTA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29767. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008094929/211/248.

(080109254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.